

# Merci de nous aider à défendre les Droits humains partout dans le monde !

## Entre nous ... soit dit !

### 55 000 pétitions remises à l'Ambassade de Chine

Lors du passage de la flamme olympique à Paris le 7 avril 2008, une délégation de représentants non-voyants et d'Amnesty International France, menée par Stephan Oberreit, son directeur général, a remis à l'Ambassade de Chine 55 000 pétitions demandant la libération de Chen Guangcheng. Cet avocat non-voyant a aidé des villageois à poursuivre en justice les autorités locales suite à une campagne de stérilisation et d'avortement forcés. Exceptionnellement, les autorités chinoises ont accepté d'ouvrir la porte de leur ambassade pour cette remise de pétitions.



© Laurent Hiri

### Rapport Amnesty International 2008

Le Rapport Annuel 2008 d'Amnesty International est disponible. En près de 500 pages, il fournit une vue d'ensemble sur la situation des Droits humains dans 150 pays et informe sur les atteintes graves à ces droits commises en 2007. D'autre part, ce rapport présente 3 grands messages sur :

- Le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui sera l'occasion d'interpeller les gouvernements qui n'ont pas su tenir les promesses contenues dans ce texte fondamental.
- L'année 2007, marquée par la montée de l'impatience des citoyens du monde devant l'incapacité des États à assurer la justice et l'égalité.
- Les nouveaux dirigeants doivent démontrer le même courage et le même esprit d'initiative que les responsables qui ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948 : ils doivent prendre de nouveaux engagements en matière de Droits humains. Il rend également compte des activités menées par l'organisation pour promouvoir le respect des droits fondamentaux de la personne et lutter contre les atteintes spécifiques à ces droits.

Commandez ce rapport, au prix de 15 €, sur notre site : [www.boutique.amnesty.fr](http://www.boutique.amnesty.fr) ou par courrier.

## BONNES NOUVELLES

### PAKISTAN...

Ratification d'un traité clé en matière de Droits humains.

Le 17 avril 2008, le Pakistan a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ont également été signés.

### Accord contre les bombes à sous-munitions.

Le 30 mai 2008 à Dublin, 110 États ont adopté un projet de Convention sur les bombes à sous-munitions. Ce traité interdira l'utilisation, la production et le transfert de ce type d'armes. Il résulte d'une vaste campagne de la société civile dans le monde et sera soumis à ratification à Oslo en décembre 2008. Dès que ce traité aura été officiellement adopté, une centaine d'États parmi lesquels l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, seront tenus de mettre fin à l'utilisation de ces armes non discriminantes.

### SYRIE...

L'action d'Anouar al Bounni pour les Droits humains récompensée. Le 1<sup>er</sup> mai, l'organisation non gouvernementale de protection des défenseurs des Droits humains Front Line a décerné son prix à Anouar al Bounni, avocat et co-fondateur de l'Association syrienne pour les droits de l'Homme. Son épouse Ragheda Issa Refki a déclaré « il est très important que le travail d'Anouar et ses sacrifices soient reconnus, et qu'il soit perçu comme un défenseur des Droits humains ». Anouar al Bounni, actuellement détenu à la prison d'Adra, avait été condamné le 24 avril 2007 à cinq ans d'emprisonnement sur le fondement d'inculpations montées de toutes pièces.

## NOTES ET CONTACTS

- > Prélèvement automatique, un soutien fidèle et pratique.  
Si votre soutien est très important pour nous, il doit être très simple pour vous. Opter pour le prélèvement automatique est une solution souple qui vous permet de choisir le montant et la périodicité de votre aide et de vous associer à nos missions dans la durée. À tout moment, vous pouvez modifier ou arrêter vos prélèvements comme bon vous semble.
- > 66% de vos dons déduits de vos impôts.  
Tous les dons faits dans l'année sont déductibles de vos impôts. 66% du total est déductible, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Vous recevrez un reçu fiscal récapitulatif à joindre à votre déclaration de revenus.
- > Votre service donateurs.  
N'hésitez pas à contacter Anne-Marie Gode pour tout besoin d'information sur les dons, adhésions et prélèvements automatiques.  
Tél. : 01 53 38 65 65  
E-mail : [agode@amnesty.fr](mailto:agode@amnesty.fr)

RMG Connect

AMNESTY INTERNATIONAL

60<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE 1948 - 2008  
DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

# LA Lettre d'Amnesty

N° 91 - 0,46 € - JUILLET/AOUT 2008



© AFP

## J.O. Pékin 2008 Droits humains et esprit olympique soumis à « rudes épreuves » !

Les promesses des autorités chinoises d'améliorer les Droits humains n'ont pas été tenues. Bien au contraire, la vague de répression actuelle intervient en grande partie à cause des Jeux Olympiques ! Expulsions forcées, arrestations arbitraires, condamnations injustes, exécutions, censure des médias et d'Internet, le peuple chinois est toujours autant opprimé. Ce n'est pas le moment de relâcher la pression : à quelques semaines des J.O., les défenseurs des Droits humains ont plus que jamais besoin du soutien d'Amnesty International. Il reste tant à faire.

## L'ÉDITO Un engagement véritable et durable.

Amnesty International n'a pas attendu les J.O. de Pékin pour œuvrer à l'amélioration des Droits humains en Chine et le combat ne s'arrêtera pas à l'issue des Jeux. Notre mobilisation est permanente et s'inscrit dans la durée ! Aujourd'hui, elle est d'autant plus forte que la couverture médiatique internationale est sans précédent, mettant au grand jour le non respect des engagements pris lors de l'attribution

des Jeux à Pékin. À quelques semaines seulement des cérémonies, nous devons maintenir notre pression pour que les autorités chinoises fassent des J.O. un tremplin pour le respect des Droits humains. Si elle s'engageait « véritablement et durablement » à respecter ces Droits, la Chine prouverait aux yeux du monde entier qu'elle peut rendre compatibles « croissance économique » et « progrès des droits et des libertés ». Elle a tout à y gagner !

Geneviève Garrigos  
Présidente d'Amnesty International France

## SOMMAIRE

L'Édito ..... p. 1  
 Rappel des engagements pris ... p. 2  
 J.O., accélérateurs  
 de la répression ..... p. 2  
 Dégradation de  
 l'héritage olympique ..... p. 2  
 Questions à Irène Khan ..... p. 3  
 Recommandations ..... p. 3  
 Pétition ..... p. 3  
 Bonnes nouvelles ..... p. 4  
 Entre-nous ..... p. 4  
 Notes et contacts ..... p. 4

AMNESTY INTERNATIONAL

PRIX NOBEL DE LA PAIX 1977  
 Association reconnue d'utilité publique  
 76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19  
 Tél. 01 53 38 65 65 - E-mail : [info@amnesty.fr](mailto:info@amnesty.fr)  
 Internet : [www.amnesty.fr](http://www.amnesty.fr)

Mouvement international, impartial et indépendant pour la défense des Droits humains énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Publication d'information, "La Lettre d'Amnesty" ne reflète que partiellement les actions menées par Amnesty International. "La Lettre d'Amnesty", 76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19 - Imprimeur: La Gallote-Prenant - Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2008 - Directeur de la publication : Geneviève Garrigos - Commission paritaire : 71295 GC - Abonnement annuel : 1,20 euro.

Amnesty International France se soumet au contrôle du Comité de la Charte qui garantit sa transparence financière, la rigueur de sa gestion, la bonne utilisation des fonds nécessaires pour assurer sa mission sociale ainsi que la qualité de sa communication et de sa collecte de fonds.

AGRÉÉE PAR  
 COMITÉ DE LA CHARTE  
 don en confiance

AMNESTY INTERNATIONAL

MERCI D'AGIR AVEC NOUS !  
 MERCI POUR VOTRE EFFICACITÉ !

# EXIGEONS DES ACTIONS CONCRÈTES EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS EN CHINE !



## Le rappel des engagements pris en 2001.

En avril 2001, devant le Comité International Olympique et le monde entier, Liu Jingmin, vice-président du Comité de candidature de Pékin aux J.O. déclarait : « *En confiant à Pékin l'organisation des Jeux, vous contribuerez au développement des Droits humains* ». Le maire de Pékin avait même ajouté « *Les Jeux Olympiques vont contribuer à promouvoir tous les projets économiques et sociaux et favoriseront aussi notre travail en faveur des Droits humains* ». De telles promesses avaient motivé le C.I.O. dans son choix, faisant ainsi confiance aux autorités chinoises pour respecter leurs engagements. Son président Jacques Rogge précisait alors : « *Nous sommes convaincus que les Jeux Olympiques amélioreront la situation des Droits humains en Chine* ». Le C.I.O. donnait ainsi à la Chine une chance historique de mettre le sport au service de l'humanité.

## Les J.O., accélérateurs de la répression.

Sept ans après ces promesses, non seulement les Jeux n'ont pas permis l'évolution souhaitée, mais ils ont déclenché de nouvelles vagues de répression.

Les autorités ont placé en détention des personnes qui avaient écrit au C.I.O. pour demander une amélioration de la situation des Droits humains en Chine, protesté contre les expulsions forcées dans le cadre des préparatifs des Jeux, ou manifesté contre la violation du droit au logement, reconnu par les normes internationales relatives aux Droits humains.

Le gouvernement chinois avait promis de n'imposer aucune restriction au travail des médias ni au mouvement des journalistes, avant et pendant les Jeux Olympiques, déclarant : « *Les médias disposeront d'une liberté d'information totale quand ils viendront en Chine...* ». Pourtant, en mars 2008, les autorités ont interdit aux journalistes étrangers l'accès au Tibet et aux régions limitrophes. Beaucoup continuent d'être harcelés et même détenus s'ils cherchent à travailler hors de Pékin. Des journalistes chinois continuent d'être menacés, et plusieurs publications ont dû s'interrompre suite à des articles politiquement sensibles. La police de l'Internet forte de 30 000 personnes, exerce une surveillance permanente sur les sites et les messageries. De nombreux internautes, s'engageant pour la défense des Droits humains, ont été arrêtés.

L'utilisation persistante de la « *rééducation par le travail* », permettant d'emprisonner quelqu'un jusqu'à quatre ans sur simple décision de la police, découle de la nécessité ressentie par les autorités de chasser les « *indésirables* » des rues de Pékin, dans le cadre du « *nettoyage* » de la ville à l'approche des J.O. De nombreux autres problèmes liés au non respect des Droits humains dans leur ensemble persistent : peine de mort, torture, arrestations arbitraires, répression contre les minorités tibétaines, ouïghours, mongols...

## L'inquiétante dégradation de l'héritage olympique.

Par leurs promesses faites au C.I.O., lors de l'attribution des J.O., les autorités chinoises se sont engagées à respecter chaque principe fondamental de la Charte olympique et en particulier : « *Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'homme en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine* ».

« *Toute forme de discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne fondée sur des considérations de race, de religion, de politique, de sexe ou autres est incompatible avec l'appartenance au Mouvement olympique* ».

« *L'appartenance au Mouvement olympique exige le respect de la Charte olympique et la reconnaissance par le C.I.O.* ».

Le non respect de ces engagements reviendrait à bafouer les valeurs de l'Olympisme. La poursuite de graves violations des Droits humains ternirait leur image et aurait des conséquences néfastes pour la Chine, les Jeux et la communauté internationale dans son ensemble.



## Nos recommandations au gouvernement chinois.

Parmi les principales recommandations que nous adressons aux autorités chinoises, certaines nous semblent très importantes pour que le bilan des Jeux Olympiques soit positif : **Garantir l'équité des procès et cesser la détention sans jugement.** La Chine doit offrir aux accusés des procès équitables conformes aux normes internationales relatives aux Droits humains, et mettre fin à la détention arbitraire sur décision administrative.

**Mettre un terme à la « rééducation par le travail ».** Cette forme abusive de détention administrative est appliquée sans inculpation, ni procès, ni contrôle d'une autorité judiciaire. Elle est utilisée depuis le milieu des années 50 pour emprisonner et punir des personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions mineures ne relevant pas du droit pénal. Elle peut durer jusqu'à quatre ans.

**Respecter et protéger les défenseurs des Droits humains.** Ceux-ci doivent être libres de soulever des préoccupations légitimes, y compris dans les médias, sans avoir à craindre ni sanctions ni harcèlements. Dans un premier temps, la Chine doit cesser d'incarcérer arbitrairement, d'intimider ou de harceler les défenseurs des Droits humains, et libérer ceux actuellement détenus.

**Donner la liberté totale aux journalistes et aux internautes.** Il est nécessaire de faire respecter la liberté d'expression et la possibilité de transmettre des informations. Ceux qui font usage de ces libertés ne doivent pas craindre d'être placés en détention surveillée, ni d'être emprisonnés ou harcelés. Pour les internautes, les J.O. doivent permettre un véritable échange culturel et social passant par l'abolition des censures injustifiées sur Internet. Nous exigeons la libération de toutes les personnes emprisonnées à la suite d'une utilisation légitime d'Internet.

**Abolir la peine de mort.** Conformément aux déclarations officielles selon lesquelles la Chine aurait pour objectif final l'abolition totale de la peine de mort, Amnesty International appelle une nouvelle fois le gouvernement à supprimer de la liste des crimes passibles de la peine capitale les infractions non-violentes, en attendant l'abolition totale en droit de ce châtiment. Elle engage aussi vivement les autorités chinoises à revoir leur position concernant le moratoire sur les exécutions et à mettre la Chine en adéquation avec l'opinion internationale très majoritaire sur cette question en annonçant elle-même un tel moratoire.

## Nos recommandations au C.I.O., aux sponsors et aux pays participants.

En avril 2002, Jacques Rogge, président du C.I.O. avait « *engagé les autorités chinoises à améliorer dans les plus brefs délais leur bilan en matière de droits fondamentaux* », ajoutant : « *si nous n'étions pas satisfaits des mesures prises dans les domaines de la sécurité, de la logistique ou des Droits humains, nous agirions en conséquence* ».

L'amélioration espérée n'ayant pas eu lieu, nous exhortons donc les responsables du C.I.O., à prendre toutes dispositions pour agir en conséquence et exercer des pressions sur les autorités chinoises pour que la Charte olympique soit respectée.

« **Ne rien faire, c'est laisser faire...** »

D'autre part, nous demandons aux entreprises qui parrainent les J.O. et à la communauté internationale de rester vigilantes et de rappeler le gouvernement chinois au respect de ses engagements. Ne pas réagir reviendrait à cautionner la dégradation des Droits humains en Chine et l'oppression de tout un peuple.



**Questions à Irène Khan**

Secrétaire générale d'Amnesty International.

## QU'EST-CE QUI A CHANGÉ EN CHINE SUITE AUX ENGAGEMENTS PRIS EN 2001 ?

En fait assez peu de choses et la situation des Droits humains en Chine est toujours aussi préoccupante. Certes, quelques réformes ont été adoptées dans le domaine de la peine de mort, mais la Chine conserve le record du monde des exécutions. Les défenseurs des Droits humains continuent d'être arrêtés et harcelés, les internautes sont soumis à la censure et de nombreuses personnes sont astreintes à des formes de détention sans procès, appelées « *rééducation par le travail* » ou « *désintoxication forcée* ». Au lieu d'être réformé, leur champ d'application a été étendu pour « *nettoyer* » Pékin à l'approche des Jeux.

## LES AUTORITÉS CHINOISES AVAIENT PROMIS PLUS DE LIBERTÉ AUX JOURNALISTES. QU'EN EST-IL ?

Malgré certaines réglementations temporaires, les journalistes étrangers sont, dans la pratique, encore loin d'être libres de leurs mouvements. Un journaliste de la BBC qui s'était rendu récemment dans le village de Shengyou, à trois heures de route de Pékin, a été arrêté et interrogé pendant plusieurs heures avant d'être renvoyé dans une ville voisine. Par ailleurs, de nouvelles mesures de répression visent les journalistes chinois, dont les libertés ont encore été réduites.

## AMNESTY INTERNATIONAL APPELLE-T-ELLE AU BOYCOTT DES J.O. ?

Nous ne sommes pas favorables au boycott de la cérémonie d'ouverture ou même des Jeux dans leur intégralité. Ces J.O. sont justement l'occasion pour les sponsors, les gouvernements et le C.I.O. de mettre la pression sur la Chine.

**Appel URGENT à la libération de HU JIA**

Pour contribuer à sa libération, signez et renvoyez la pétition ci-jointe. **MERCI !**

BULLETIN D'ABONNEMENT ET DE SOUTIEN

ANNÉE 60

PÉTITION

ANNISTY INTERNATIONAL

Votre don + votre pétition = **VOTRE MOYEN DE SOUTENIR NOTRE ACTION**